



# Règlement intérieur de l'association

## Le Cracq Jeunes Escalade

Ce règlement ne se substitue pas aux règlements de fonctionnement du gymnase, d'utilisation de la SAE (Structure Artificielle d'Escalade) et de « La Grotte de Laforêt » décrétés par la Mairie de Saintes, il les complète en précisant l'organisation du club au niveau de la pratique de l'escalade.

### *Conditions générales d'utilisation de la SAE et de la « Grotte »*

L'utilisation de la salle aux horaires du club est exclusivement réservée aux adhérents du club : Cracq Jeunes Escalade, à jour de leur cotisation, titulaires de la licence assurance fédérale FFME.

Chaque personne a droit à 2 séances d'essai (Sauf les séances du samedi), la licence assurance est obligatoire à partir de la 3<sup>e</sup> séance. Toute autre personne extérieure au club, pendant les créneaux horaires du Cracq Jeunes Escalade doit en faire la demande soit au président, soit au responsable du créneau. Elle devra aussi justifier d'une licence assurance fédérale couvrant la pratique de l'escalade (Sauf cas particuliers et évènement organisés par le club). Dans le cas contraire, elle devra s'acquitter du prix d'une licence découverte valable pour une journée. Si cette présence devait durer dans le temps, elle devra s'acquitter d'une cotisation au club. Pour les réinscriptions, le faire le plus rapidement possible.

#### **Les créneaux horaires :**

**La priorité est donnée aux séances encadrées - Accès prioritaire aux initiations –**

**En cas d'affluence, les grimpeurs non prioritaires doivent céder leur place**

- **Lundi :** 19h – 22h : Accueil des initiations et des débutants +15 ans
- **Mardi :** 17h-20h : Groupe encadré par BE Escalade – Groupe Perf jeunes + Enfants Compétition – Pas d'adulte **sauf compétiteurs**  
19h45 – 22h : Accueil des grimpeurs autonomes + 15 ans
- **Jeudi :** 18h-19h30 : **Jeunes compétition**  
19h30-22h : Accueil des grimpeurs autonomes + 15 ans
- **Vendredi :** 19h – 22h : Accueil des grimpeurs autonomes + 15 ans
- **Samedi :**
  - 10h-13h: Groupe Performance
  - 14h00-15h30: Enfants scolarisés en primaire (7 - 10 ans)
  - 15h30 – 17h00 : Enfants scolarisés au collège (11-14 ans)

*L'accès aux séances peut être modifié en fonction des besoins du club ou de la municipalité : préparation de compétitions, formations, etc... La séance comprend l'installation, le temps de grimpe et le rangement du matériel.*

**Tout utilisateur du mur doit obligatoirement participer à l'installation et au rangement du matériel (tapis et cordes, et matériel utilisé)**

(Ne pas laisser ses objets personnels)

- **Les jeunes jusqu'à 15 ans non accompagnés d'un adulte membre du club** : ils ne peuvent accéder à la salle que pendant le créneau de cours qui leur est réservé chaque semaine (fixé chaque saison par le bureau du club).
  - **Les jeunes de moins de 15 ans licenciés accompagnés d'un adulte membre du club, responsable et autonome**: ils peuvent accéder aux créneaux loisir. En l'absence de cet adulte les jeunes ne pourront accéder à la salle. **Cela reste exceptionnel**, car des séances leur sont réservées par ailleurs...
  - **Les jeunes de plus de 15 ans, autonomes** : ils ont accès aux créneaux loisirs. Ne sont acceptés dans cette catégorie que les jeunes ayant leur attestation d'autonomie (Passeport blanc et grimpe en moulinette exclusivement, délivré par un cadre fédéral)
  - **Les adultes et jeunes de plus de 15 ans en INITIATION**: ils ont accès aux créneaux d'initiation et sont encadrés jusqu'à atteindre le niveau d'autonomie. Une fois autonomes (passeport blanc ou jaune délivré par un cadre), ils ont accès à tous les créneaux adultes.
  - **Les adultes autonomes** : ils ont accès à tous les créneaux Adultes, après évaluations des cadres (sauf initiations)
- Est appelé adulte autonome, tout grimpeur adulte sachant mettre correctement son baudrier, sachant utiliser un système d'assurage, pour assurer en moulinette ou/et en tête, sachant grimper en tête, sachant assurer une chute (cf. Passeport fédéral jaune escalade et évaluation des compétences par l'équipe d'encadrants)*

#### **Le matériel :**

- Le club met à disposition tout le matériel de grimpe pour une utilisation sur la SAE. Le matériel mis à disposition lors des séances doit être remis à l'endroit défini en fin de séance.
- L'utilisation de dégaines et cordes personnelles est interdite
- Les chaussons sont prêtés aux groupes extérieurs et pour les initiations. Il est demandé aux nouveaux adhérents d'acheter leur paire de chaussons le plus rapidement possible. (Dans le trimestre qui suit l'adhésion)
- L'association, pour des sorties personnelles, peut prêter le matériel d'escalade et de montagne à **ses adhérents** sauf **les cordes**, dans certaines conditions et devra être retourné dans un délai raisonnable. (**2 Kits à disposition = Casques + longes + systèmes d'assurage + lots de dégaines + baudriers + mousquetons**) - Voir fiche de prêt
- Le prêt du matériel reste toutefois à l'appréciation du responsable des EPI ou du Président ou du responsable de séance

# Règles de Sécurité

GERER SA SECURITE ET CELLE DES AUTRES

La Fédération Française de Montagne et d'Escalade auprès de laquelle le club est affilié, préconise l'utilisation d'un système d'assurage type Verso-Réverso-ATS-etc...

Les descendeurs en 8 sont interdits !

## . Le Nœud d'encordement :

**L'usage du nœud de huit tressé pour l'encordement est obligatoire, sécurisé par un nœud d'arrêt simple ou double :**

Vérifier que le nœud :

- o Est tressé complètement
- o Serre les passants du harnais (double pontet)
- o Est sécurisé par un nœud d'arrêt type « pêcheur », collé au nœud en 8

Le nœud doit être réalisé sans interruption et loin de toute source de distraction. Il doit être contrôlé par le grimpeur **ET** son partenaire. (Double Check)

. **L'utilisation de systèmes d'assurage autobloquant ou de freinage assisté** (type Grigri, Smart, Click'Up, etc...) est autorisée après approbation du responsable de la séance et manipulés exclusivement en moulinette.

. **Grimper « en tête »** : Le grimpeur progresse de bas en haut en solidarissant sa corde au mur au moyen des dégaines et passe sa corde dans **toutes** les dégaines suivant le cheminement de la voie. En fin de parcours, installer la corde en moulinette. Le grimpeur portera une attention particulière à garder la corde passant dans 2 points de sécurité.

. **Grimper « en moulinette »** : le grimpeur est encordé sur le brin libre de la corde installée dans la voie. La corde est passée dans les 2 points du relai sommital.

. **Grimper « en second »** : le grimpeur est encordé sur le brin qui passe dans les dégaines de la corde installée dans la voie.

*ATTENTION : La corde doit obligatoirement être passée dans au moins 2 dégaines au sommet, ou les 2 points d'un relais.*

## - Dans la grotte : (Voir affiches de sécurité)

- Le nombre de grimpeurs maximum est fixé à 10
- Les sacs à magnésie ou magnésie liquide restent en dehors de la grotte, ainsi que le baudrier. L'utilisation de la magnésie liquide est fortement conseillée.

- **Sur la SAE : Voir règles affichées sur les panneaux d'affichage dans la salle**

- **Il est conseillé de faire vérifier son matériel personnel par les cadres compétents régulièrement (Rappel de la durée de vie théorique éditée par les fabricants d'un baudrier ou tout matériel textile = 10 ans)**

**Les encadrants ou responsables des séances sont présents pour répondre à vos questions, corriger les erreurs éventuelles, et faire respecter les règles de sécurité**

---

## Sorties organisées par le club :

---

Le nombre de participants par encadrant sera apprécié selon les paramètres suivants :

- type de pratique : bloc, moulinette, escalade en tête.
- âge et / ou maturité des participants ;
- niveau de discipline et d'autonomie des pratiquants ;
- type d'équipement du site ;
- adaptation du site à la gestion du groupe.
- qualification et expériences du / des cadre(s).
- disponibilité du matériel obligatoire.

Le casque, destiné à protéger des chutes de pierres, de matériels et de chocs éventuels lors d'une chute ou lors de la pratique en milieu naturel, est un élément individuel de sécurité. Lors des activités programmées et/ou encadrées par le club, le port du casque **est obligatoire** pour les mineurs et les adultes.

Le club s'engage pour toutes les sorties organisées par lui, à la journée (autres salles d'escalade, falaises,...) ou lors de stage de plusieurs jours, à fournir les encadrants et le matériel nécessaire. Les parents seront sollicités pour le transport le cas échéant.